

PROJET DE TERRITOIRE AUME-COUTURE

Bilan intermédiaire 2018 / 2020

Version provisoire

Table des matières

Préambule	1
1. Rappel du contexte.....	1
1.1. Présentation du bassin versant	1
1.2. Calendrier d'avancement de la démarche	1
1.3. Pilotage et animation	2
1.4. Objectifs et synthèse du programme d'actions	4
2. Bilan intermédiaire des actions.....	6
2.1. Axe 1 : Animation / Communication autour du Projet de Territoire et du programme d'actions	6
Action 1.1 : Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PT	6
Action 1.2 : Communication et sensibilisation.....	7
Action 1.3 : Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public.....	8
Action 1.4 : Animation agricole	8
Bilan de l'axe 1.....	8
2.2. Axe 2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale	9
Action 2.1 : Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation	9
Action 2.2 : Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation.....	10
Action 2.3 : Spécification du conseil à l'irrigation	10
Action 2.4 : Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation	11
Action 2.5 : Etude sur la révision des seuils de gestion.....	11
Action 2.6 : Création de réserves de substitution	12
Action 2.7 : Définition et modalités de gestion de l'irrigation	13
Action 2.8 : Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation	13
Action 2.9 : Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet.....	14
Action 2.10 : Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05	14
Bilan de l'Axe 2	14
2.3. Axe 3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage	15
Action 3.1 : Cartographie et priorisation des parcelles.....	15
Action 3.2 : Animation foncière.....	15
Action 3.3 : Veille foncière	16
Bilan axe 3	17
2.4. Axe 4 : Restaurer la fonctionnalité des milieux.....	17
Action 4.1 : Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau	17

Action 4.2 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides.....	17
Action 4.3 : Amélioration de la continuité écologique.....	18
Action 4.4 : Etude d'aménagement des versants.....	18
Action 4.5 : Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation	18
Action 4.6 : Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du BV.....	19
Action 4.7 : Programme de plantations champêtres	19
Bilan axe 4	19
2.5. Axe 5 : Améliorer la qualité des eaux.....	19
Action 5.1 : Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants.....	20
Action 5.2 : Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation	20
Action 5.3 : Accompagnement collectif des agriculteurs.....	20
Action 5.4 : Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau	21
Action 5.5 : Animation MAEC Sol 01	21
Bilan Axe 5	21
3. Evaluation et perspectives	22

Version provisoire

Préambule

Ce rapport a pour objet de rendre compte de l'état d'avancement des actions du Projet de Territoire Aume-Couture, depuis le lancement de sa mise en œuvre, en mai 2018. L'objectif est d'évaluer la progression des actions inscrites au projet via les indicateurs de suivi et d'analyser chaque action afin d'évaluer leur niveau de réalisation, en intégrant les leviers à mettre en place lorsqu'ils sont nécessaires. Ce document constitue donc, en complément du tableau de bord, le bilan intermédiaire sur la période 2018-2020 et permettra de faire évoluer le programme d'actions initial pour une mise en œuvre plus efficace et plus pertinente du Projet de Territoire Aume-Couture. Cette analyse sera partagée en Comité de Territoire afin d'échanger sur les suites à donner : poursuite, suppression, redimensionnement ou réorientation des actions.

1. Rappel du contexte

1.1. Présentation du bassin versant

Le bassin de l'Aume-Couture, situé au nord d'Angoulême, s'étend sur 470 km² environ, en rive droite du fleuve Charente, sur trois départements : la Charente, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Deux cours d'eau principaux, l'Aume et la Couture, drainent ce bassin à très forte dominante agricole (> 80% de la superficie).

Carte à intégrer

1.2. Calendrier d'avancement de la démarche

L'EPTB Charente et la Chambre d'agriculture de la Charente ont porté ensemble l'élaboration du PTGE Aume-Couture au cours de l'année 2017. A la suite de nombreuses réunions du comité de territoire et de groupes de travail et des nombreux échanges avec les acteurs du territoire, le PTGE Aume-Couture a été validé par le comité de territoire le 31 août 2017 et a été présenté à la CLE du SAGE Charente le 7 novembre 2017. Celle-ci a émis un avis favorable avec des points de vigilance. Le PTGE a par la suite été validé par les services de l'Etat en mai 2018, date à partir de laquelle il est officiellement rentré dans sa phase de mise en œuvre.



1.3. Pilotage et animation

Comme préconisé dans l’instruction gouvernementale du 4 juin 2015, la CLE du SAGE Charente a accepté d’être « le cœur » des comités de pilotage des projets de territoire et de confier au Bureau de la CLE le soin de définir les modalités concrètes de concertation qui permettront d’associer les relais locaux (délibération du 5 novembre 2015). Dans le cadre du bassin de l’Aume-Couture, le bureau de la CLE a proposé de confier le pilotage de l’élaboration du projet à un comité de territoire correspondant à une émanation de la CLE, élargie aux parties intéressées non membres de la CLE. Ainsi, **le comité de territoire constitue le comité de pilotage**, il suit l’élaboration du projet de territoire en continu et valide les différentes étapes d’élaboration du projet, ainsi que la version provisoire du projet soumis à l’avis de la CLE.

Le comité de territoire regroupe les acteurs du territoire concernés notamment par la gestion et les usages des ressources en eau du bassin versant de l’Aume-Couture (Tableau 1). Sa composition reprend les équilibres de la CLE dont il est une émanation. Le comité de territoire est composé de membres de la CLE mais également d’organismes non-membres.

Le comité de territoire constitue le comité de pilotage du projet de territoire, il est un lieu d’échange et de concertation mais également de validation des différentes étapes d’élaboration du projet. Si nécessaire et selon les étapes, il peut être élargie à de nouveaux membres tels que les coopératives agricoles et les entreprises de négoce locales ou des associations (MAB 16, CIVAM, CREN...) ayant un rôle dans le domaine agricole et/ou environnementale.

Type d’organisme	Organisme
Représentant CLE SAGE Charente	Président de la CLE SAGE Charente
Représentant CLE SAGE Charente	Vice-Présidente Commission thématique : Manque de ressources en eau à l’étiage
Représentant CLE SAGE Charente	Vice-Président Commission thématique : Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l’eau (Gouvernance)
Représentant CLE SAGE Charente	Vice-Président Commission Géographique Charente-Amont
Etat	DRAAF Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l’Agriculture, de l’Alimentation et de la Forêt)

Etat	DREAL Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement)
Etat	DDT 16 (Direction Départementale des Territoires de la Charente)
Etat	Office Français de la Biodiversité
Etablissement Public d'Etat	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Région	Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Bordeaux
Département	Département de la Charente
Département	Département des Deux-Sèvres
Intercommunalité	Communauté de Communes Val de Charente
Intercommunalité	Communauté de Communes Cœur de Charente
Commune	Commune Aigre
Commune	Commune SAINT-FRAIGNE
Etablissement Public Territorial	EPTB Charente
Intercommunalité	SIAEP Nord-Ouest Charente
Intercommunalité	SMABACAB
Organisme consulaire	Chambre d'Agriculture de la Charente
Organisme consulaire	Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Association	Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Association	Fédération départementale des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Association	Charente Nature
Association	Deux-Sèvres Nature Environnement
Association	ASA Aume-Couture
Association	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Poitou-Charentes
Coopérative	OUGC COGEST'EAU
Coopérative	Coop de France
Entreprise privée	NACA (Négoce Agricole Centre Atlantique)

Tableau 1 : Composition du comité de territoire Aume-Couture

En amont des réunions du Comité de Territoire, des réunions de préparation sont organisées entre co-porteurs, services de l'Etat et financeurs, il s'agit du **Comité Technique** qui permet d'assurer le suivi et le cadrage du Projet.

Les différentes instances du Projet de Territoire Aume-Couture sont présentées dans la figure ci-dessous.

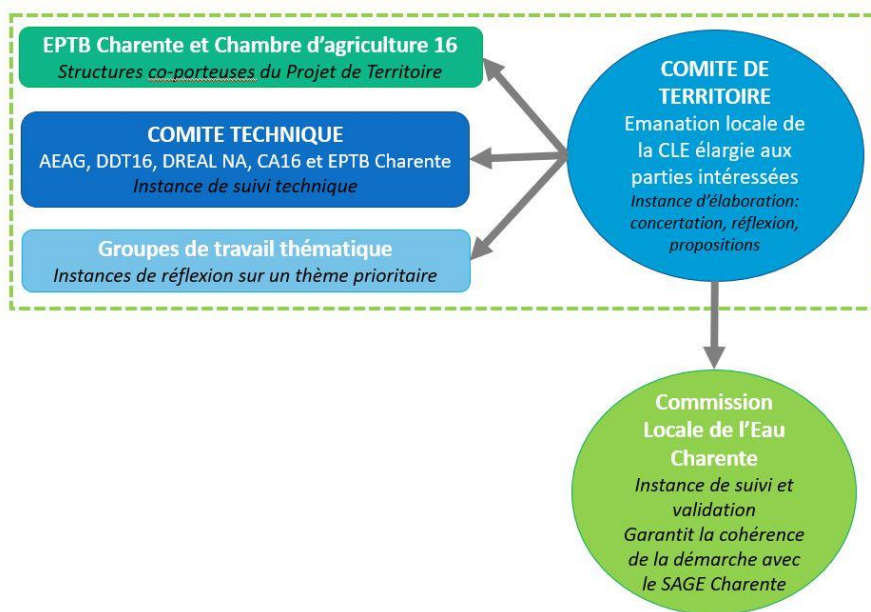


Figure 1: Gouvernance du Projet de Territoire Aume-Couture

1.4. Objectifs et synthèse du programme d'actions

L'état des lieux et le diagnostic du territoire de l'Aume-Couture ont permis de mettre en évidence quatre enjeux majeurs auxquels doit faire face le territoire et auxquels le projet de territoire doit répondre :

- Déséquilibre quantitatif du bassin
- Etat des milieux aquatiques dégradé
- Etat qualitatif des eaux dégradé
- Activités socio-économiques du territoire à préserver

Déséquilibre quantitatif des eaux

L'état des lieux et le diagnostic du bassin versant ont mis en évidence la fréquence importante des assecs sur le bassin versant de l'Aume-Couture liés aux prélèvements agricoles en période estivale mais également à l'artificialisation du bassin versant. Dans la perspective du changement climatique, ces assecs risquent d'augmenter si aucune action n'est mise en œuvre. Le diagnostic du bassin a mis en évidence des zones à enjeux où l'intensité de prélèvement et/ou l'artificialisation des cours d'eau ont un impact particulièrement fort sur l'état quantitatif des masses d'eau. Le premier enjeu du projet de territoire Aume-Couture est le rétablissement de l'équilibre quantitatif des masses d'eau du bassin versant.

Etat des milieux aquatiques dégradé

L'état des lieux et le diagnostic du territoire ont mis en évidence la dégradation très importante des milieux aquatiques engendrée par l'aménagement hydraulique du bassin versant dans les années 50 et 60 qui avaient vocation à drainer les terrains. La superficie de zones humides fonctionnelles est extrêmement réduite et les cours d'eau ont été fortement rectifiés et recalibrés. Cette dégradation des milieux aquatiques contribue à la fréquence des assecs observés sur le bassin et l'amélioration de l'état des milieux aquatiques constitue donc un enjeu important du projet de territoire.

Etat qualitatif des eaux dégradé

La présence du captage d'eau potable de Moulin Neuf constitue un enjeu important sur une partie du territoire de l'Aume-Couture. Le projet de territoire doit contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux du captage en lien avec le programme Re-Ressources porté par le syndicat des eaux Nord-Ouest Charente. L'amélioration de la qualité des eaux sur le reste du territoire constitue également un enjeu pour les milieux aquatiques.

Activités socio-économiques du territoire à préserver

L'activité agricole constitue une partie très importante de l'économie du territoire. Cette activité est liée, en partie, à la disponibilité de la ressource en eau. Le maintien de l'activité socio-économique et donc de l'activité agricole constitue un enjeu important du territoire. Le projet de territoire doit ainsi permettre le maintien de l'activité agricole du territoire, l'amélioration des pratiques actuelles et le développement d'une agriculture plus vertueuse prenant en compte davantage l'environnement.

Afin de répondre à ces enjeux sur le territoire, **5 axes stratégiques ont été définis :**

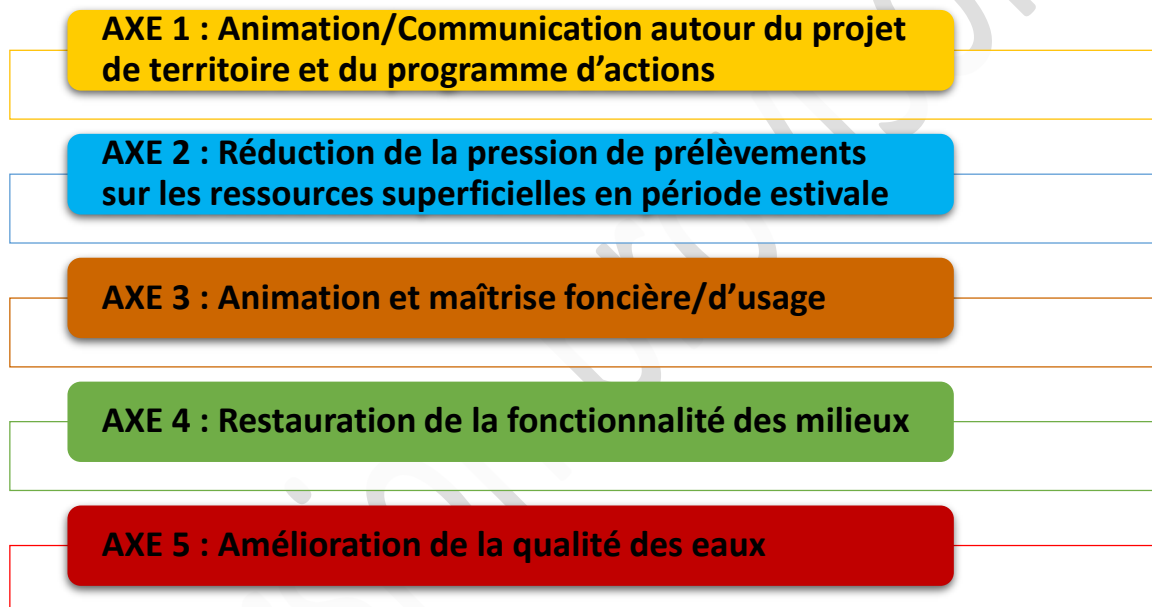


Figure 2 : Les axes de travail du projet de territoire

Ces axes de travail regroupent les actions qui ont été définies par les acteurs du territoire lors des groupes de travail et des comités de territoire.

2. Bilan intermédiaire des actions

2.1. Axe 1 : Animation / Communication autour du Projet de Territoire et du programme d'actions

Action 1.1 : Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PT

Cette action correspond à l'animation générale du projet, à la coordination des différents maîtres d'ouvrage et au suivi de l'état d'avancement du programme d'actions. Les indicateurs de suivi identifiés initialement pour cette fiche action reposent sur le nombre de réunions organisées.

	2018	2019	2020
NB COTERR	3	1	1
NB COTECH	2	4	0

En 2018, le comité de territoire s'est réuni trois fois.

L'année 2019 a été marquée par l'annulation différée des autorisations uniques de prélèvements, par le Tribunal Administratif de Poitiers, sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU. Cette décision a eu pour conséquence de freiner le bon déroulement de la mise en œuvre du programme d'actions. Un comité de territoire a cependant pu être organisé le 20 mai 2019.

En 2020, l'organisation de réunions a été contrainte par la situation sanitaire. Malgré le contexte, les propositions issues de l'étude sur la révision des seuils de gestion ont pu être validées en comité de territoire. Les ordres du jour de ces différentes réunions sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Date	Ordre du jour des comités de territoire
26/06/2018	Présentation avis de la CLE (EPTB) Point d'avancement règlementaire (DDT16) Présentation CCTP pour étude révision des seuils (EPTB) Point d'avancement programme d'actions (CA16 + CEN)
17/09/2018	Lancement de l'étude sur la révision des indicateurs et des seuils de gestion (EPTB & Hydratec) Présentation du fonctionnement des frayères (Fédé pêche 16&79) Etat d'avancement sur les actions (EPTB)
07/12/2018	Lancement de l'étude sur la révision des indicateurs et des seuils de gestion (EPTB & Hydratec) Présentation du fonctionnement des frayères (Fédé pêche 16&79) Etat d'avancement sur les actions (EPTB)
20/05/2019	Présentation des phases 1&2 de l'étude sur la révision des indicateurs et seuils de gestion (Hydratec)
17/01/2020	Restitution finale de l'étude sur la révision des indicateurs et des seuils de gestion (Hydratec) - validation de la proposition

Les différentes réunions du comité technique qui réunit les co-porteurs, financeurs et services de l'Etat, visent à à préparer les comités de territoire. Les ordres du jour ne sont donc pas détaillés ici.

Lors de la CLE du 7 novembre 2017, le Projet de Territoire Aume-Couture a été validé avec pour point de vigilance l'organisation de 2 comités de territoire par an et de rendre compte de l'évolution du projet (associé à un suivi budgétaire par fiche-action) en réunion de CLE. Depuis cette date, un point

d'information sur le projet de territoire est présenté lors de chaque réunion de la CLE, comme indiqué ci-dessous.

Date	Sujet présenté en CLE du SAGE Charente
07/11/2017	Présentation et validation du Projet de Territoire
11/04/2019	Présentation et avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la création des 9 réserves de substitution sur le bassin de l'Aume-Couture
8/10/2019	Point d'information sur les actions engagées
20/02/2020	Présentation et avis sur les nouvelles valeurs de seuils de gestion sur le bassin de l'Aume-Couture
23/03/2021	Présentation et avis sur la première année d'expérimentation sur les seuils de gestion

Tableau 2: Récapitulatif des présentations réalisées en CLE

Action 1.2 : Communication et sensibilisation

Cette action concerne les moyens de communication utilisés pour cibler les différents usagers du territoire et leur permettre de prendre connaissance de la démarche et de comprendre ce qu'est le Projet de Territoire. Les indicateurs de suivi identifiés sont :

- Le nombre de lettres d'information
- Le nombre de publications sur le site internet
- Le nombre d'articles publiés dans la presse
- Le nombre de réunions d'information

	2018	2019	2020
Lettres d'info	0	0	0
Publications internet	3	1	1
Articles	0	0	0
Réunions d'info	1	1	1

Aucune **lettre d'information** n'a été publiée à ce jour, à l'exception de la « Lettre Aume-Couture » diffusée par la Chambre d'Agriculture de la Charente mais qui est intégrée à la fiche action « 1.4 Animation agricole ».

Concernant les **publications internet**, les chiffres indiqués correspondent à la mise en ligne des documents relatifs aux Comités de Territoire sur la page dédiée du site internet de l'EPTB Charente. Par ailleurs, les différentes rubriques sont actualisées au fur et à mesure du temps et ne peuvent faire l'objet d'un comptage précis par année. Le site internet de la Chambre d'agriculture de la Charente comprend également un espace dédié au Projet de Territoire. Ponctuellement, les actualités liées à la mise en œuvre du programme d'actions sont relayées via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter de l'EPTB Charente).

Peu d'**articles de presse** ont évoqué le Projet de Territoire en lui-même. Cependant, la presse publie régulièrement des articles sur la gestion quantitative en période estivale ainsi que sur le projet de création de réserves de substitution.

On peut également noter qu'un article dédié à la présentation du Projet de Territoire a été intégré en 2018 dans la lettre d'information du SIAHBAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

du Bassin de l'Aume-Couture, devenu après fusion, le SMABACAB : Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief).

Depuis sa validation, le Projet de Territoire a fait l'objet de différentes **réunions d'informations** :

Date	Cible et thème de la réunion
06/06/2018	Réunion d'information à l'attention des élus de la Communauté de Communes Cœur de Charente . Cette réunion a fait l'objet d'une présentation globale du Projet de Territoire.
24/01/2019	Présentation du Projet de Territoire aux Assises Régionales de la Biodiversité . Cette présentation était axée principalement sur les actions du programme en faveur de la biodiversité, et donc sur les axes 3 et 4.
8/09/2020	Présentation du Projet de Territoire au Comité Départemental de la SAFER Charente . Cette réunion a fait l'objet d'une présentation globale du projet puis d'une présentation détaillée de l'axe 3 « Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage ».

Tableau 3: Récapitulatif des réunions d'information organisées

Action 1.3 : Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public

Cette action vise à informer et sensibiliser les usagers et scolaires du territoire sur les enjeux liés à la ressource en eau, notamment par le biais d'animations (scolaires et grand public) réalisées en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement. Cette fiche-action n'a pas encore été mise en œuvre.

Action 1.4 : Animation agricole

Cette action correspond à l'animation agricole dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Chambre d'Agriculture de la Charente. Les indicateurs de suivi identifiés initialement sont :

- Le nombre de lettres d'information
- Le nombre de réunions de sensibilisation et d'information
- L'avancement des plans d'action annuels

	2018	2019	2020
Nb de lettres	1	0	0
Nb de réunions	1	0	0

Tableau 4: indicateurs de la fiche action 1.4

Comme évoqué précédemment, la « Lettre Aume-Couture » a été diffusée par la Chambre d'Agriculture de la Charente en mars 2018 afin d'informer la profession agricole du lancement du Projet de Territoire.

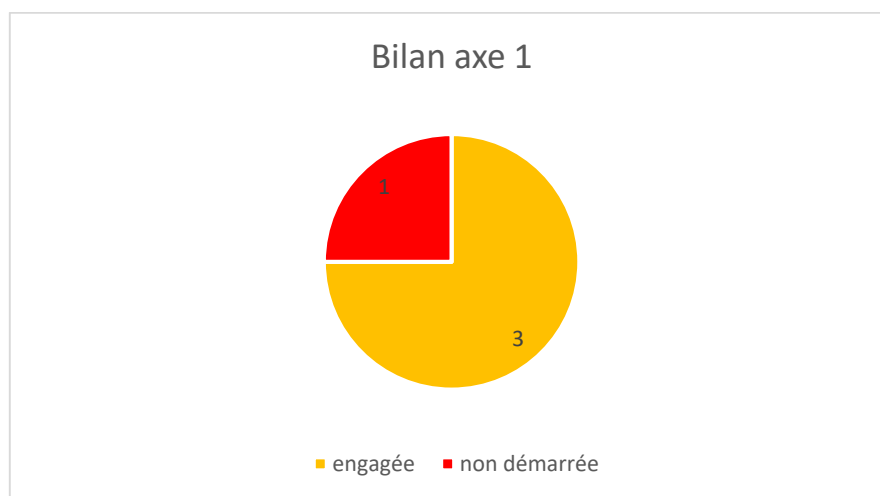
Une réunion a été organisée le 14 mai 2018 à Aigre afin de présenter aux exploitants agricoles du bassin les différentes actions du programme d'actions.

La fiche action indiquait la mise en place d'un comité technique agricole qui n'a finalement pas vu le jour et il n'y a donc pas eu non plus de proposition de « plans d'action annuels », cet indicateur est donc considéré comme nul dans le tableau de bord.

Bilan de l'axe 1

Sur les 4 actions de l'axe 1, 3 sont considérées comme « engagées » et une action demeure « non démarrée ». A noter que la plupart des actions étant consacrée à l'animation du projet de territoire,

elles ne peuvent être considérées comme « Terminées » et sont à mener tout au long de la mise en œuvre.



2.2. Axe 2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale

Action 2.1 : Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation

L'action a pour objectif de proposer aux agriculteurs irrigants un accompagnement individuel dans leur stratégie d'exploitation au regard de l'enjeu eau qualité et quantité. L'objectif est de réaliser 40 diagnostics sur l'ensemble de la période 2018 – 2023 soit environ la moitié des exploitations irrigantes du bassin. Il est prévu que 50% des diagnostics soit réalisés par la Chambre d'Agriculture et 50% par les Organismes Professionnels Agricoles (OPA).

Les diagnostics permettent l'identification de leviers d'améliorations et/ou d'optimisation des pratiques ou du matériel, du point de vue de l'utilisation de la ressource en eau (quantitatif et qualitatif). Ils consistent en un entretien avec l'agriculteur, le recueil des données nécessaires à l'évaluation du système de production, la réalisation du diagnostic, et enfin la restitution à l'agriculteur. Les diagnostics permettent d'aborder les éléments suivants :

- la protection des cultures ;
- les pratiques et le matériel d'irrigation ;
- la fertilisation des cultures ;
- les outils de pulvérisation ;
- les assolements/rotations.

L'action comprend également un suivi des exploitations diagnostiquées, si le diagnostic en a révélé la nécessité. Le suivi a pour objectif de faire le point avec l'agriculteur en année n+1 (suite aux préconisations formulées lors du diagnostic en année n) sur les éventuels points de blocage rencontrés dans la modification des pratiques, ou de mettre en place certaines actions proposées par le diagnostic.

	2018	2019	2020	Total
Nombre de diagnostics	5	0	3	8
Nombre de suivis	-	1	0	1
Exploitations utilisant des OAD	4	-	1	5

Tableau 5 : Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Charente

Sur les trois premières années de mise en œuvre du programme d'actions, 8 diagnostics ont été réalisés sur les 40 prévus soit 20%. En revanche, les exploitations diagnostiquées représentent un

volume autorisé de 1 660 000 m³ soit 40% du volume autorisé à l'échelle du bassin. 5 exploitations sur les 8 diagnostiqués utilisent des sondes capacitives comme outils d'aide à la décision.

Le contenu et la forme du diagnostic ont été revus en 2020, pour intégrer, d'une part les enseignements tirés des premiers diagnostics de 2018, et d'autre part les éléments d'analyse développés par l'INRAE ("*Les pratiques agricoles à la loupe*").

En 2019, aucun diagnostic n'a été réalisé par la Chambre d'Agriculture suite au jugement de l'Autorisation Unique Pluriannuelle de L'OUGC Cogest'Eau. En raison de cette action en justice la Chambre d'Agriculture a fait le choix politique de se retirer temporairement de certaines actions du Projet de Territoire.

Action 2.2 : Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation

En 2019, l'OUGC Cogest'eau a missionné le bureau d'études Eaucéa pour réaliser la modélisation hydrogéologique du bassin de l'Aume-Couture. Cette modélisation n'est pas une modélisation prédictive et ne permet pas d'opérer une gestion opérationnelle des prélèvements en période d'étiage. En revanche, elle permet de d'évaluer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau. Les données issues de ce modèle pourront servir de données d'entrée à la modélisation prédictive du bassin qui sera réalisé par l'EPTB Charente avec le modèle CyclEauPE.

En parallèle l'OUGC Cogest'eau a installé 5 sondes capacitives sur l'ensemble du bassin sur les communes suivantes :

- Saint Fraigne
- Couture d'Argenson
- Amberac
- Oradour d'Aigre
- Tusson

Deux sondes piézométriques permettant de mesurer le niveau de la nappe et deux sondes permettant de mesurer le niveau des réserves de Tusson et Les Gours viennent compléter le dispositif de suivi installé par l'OUGC.

Le module tour d'eau n'a pas été mis en place sur le bassin, cependant des jours d'arrêt d'irrigation sont mis en œuvre chaque année avec des restrictions volumétriques plus importantes que celles inscrites dans l'arrêté cadre, incluant quelques fois des arrêts d'irrigation sauf dérogation.

Action 2.3 : Spécification du conseil à l'irrigation

Afin d'améliorer le pilotage de l'irrigation et la prise de décision de l'irrigant, un conseil hebdomadaire, spécifique au bassin de l'Aume Couture, est réalisé en s'appuyant sur un réseau de sondes d'humidité du sol réparties sur le bassin, en utilisant à la fois le réseau mis en place par la Chambre d'Agriculture et le réseau de Cogest'eau. Les informations sont mises en ligne chaque semaine sur le site internet de la Chambre d'Agriculture et comprennent :

- les graphiques d'évolution de l'humidité dans le sol pour les différentes parcelles équipées ;
- des bilans hydriques (4/semaine) pour différents types de sol et dates de semis,
- un conseil hebdomadaire de quelques lignes.

58 exploitants sont bénéficiaires de ce conseil spécifique au bassin de l'Aume-Couture.

Le détail par année est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020
Nombre de parcelles équipées de sondes sur le bassin Aume couture	5	5	5
Nombre de graphiques d'évolutions des sondes mis en ligne	31	28	42
Nombre de bilans hydriques mis en ligne	36	35	32
Nombre d'irrigants destinataires de l'information	58	58	58

Tableau 6 : Bilan annuel du conseil à l'irrigation spécifique au bassin versant de l'Aume-Couture

Le conseil à l'irrigation est produit uniquement sur la période estivale, de fin juin à fin septembre. Aucun conseil n'est produit sur la période printanière.

Synthèse 2018-2020 :

Indicateurs 2018-2020	
Nombre de parcelles équipées de sondes sur le bassin Aume couture	5 /an
Nombre de graphiques d'évolutions des sondes mis en ligne	101
Nombre de bilans hydriques mis en ligne	103
Nombre d'irrigants destinataires de l'information	58/an

Action 2.4 : Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation
 Cette action se propose d'étudier les avantages et les inconvénients de la télédétection (par satellite ou par drone) dans le but d'avoir une meilleure connaissance de l'occupation du sol et d'optimiser la gestion de la ressource en eau. L'action consiste donc en un travail bibliographique et la rédaction d'une note de synthèse. Elle n'a pas encore été réalisée, mais sa rédaction est prévue pour fin 2021.

Action 2.5 : Etude sur la révision des seuils de gestion

Le diagnostic du Projet de Territoire a mis en évidence la mauvaise représentativité des indicateurs de gestion et des seuils associés. L'action vise à modifier les seuils et/ou les indicateurs de gestion afin de prévenir plus efficacement les périodes de crise.

L'EPTB Charente, maître d'ouvrage de l'action, a choisi de s'appuyer sur l'expertise d'un bureau d'études. Suite à la consultation des entreprises, le bureau d'études Setec Hydratec a été retenu pour réaliser cette prestation.

Un comité de territoire a été organisé le 7 décembre 2018 pour présenter la méthodologie de travail et l'étude a été restituée le 17 janvier 2020 au comité de territoire avant d'être présentée à la CLE. Au cours de l'étude, un comité de territoire et des comités techniques ont été organisés durant l'année 2019.

Suite à l'étude technique et à la concertation avec les acteurs du territoire, les éléments suivants ont été présentés et proposés à la CLE :

- Changement de l'indicateur piézométrique d'Aigre par celui de Saint-Fraigne

- Conservation de l'indicateur hydrométrique du Moulin de Gouge sur l'Aume
- Changement des seuils de gestion par des courbes de gestion (seuils fixes hebdomadaires)

Les indicateurs et les courbes de gestion ont été validés par la CLE le 20/02/2020. Celle-ci a demandé à ce que ces nouveaux seuils soient expérimentés avant d'être définitivement adoptés.

Le bilan de la première année d'expérimentation a été présenté en comité de territoire le 23 février 2021. En conclusion, suite aux échanges lors de cette réunion, et au vu des éléments suivants :

- Le contexte climatique particulier de l'été 2020 (pluviométrie très faible avec seulement 5 mm entre le 19/06 et le 09/08)
- La nécessité de compléter l'analyse avec les éléments de connaissance qui seront apportés par l'étude sur des Débits biologiques
- Le fait que la CLE avait défini un délai de 3 ans pour fixer des seuils de gestion (fin 2022)

Il a été considéré comme plus opportun de proposer à la CLE de renouveler durant l'étiage 2021 la mise en œuvre expérimentale des seuils de gestion sur le bassin de l'Aume-Couture tels que validés en CLE de février 2020, de compléter l'analyse des seuils de gestion avec les apports de l'étude des débits biologiques, avant présentation d'éventuelles modifications desdits seuils en CLE courant 2022.

En date du 23 mars 2021, la CLE a donc délibéré en ce sens et a décidé à l'unanimité de renouveler la mise en œuvre expérimentale des seuils de gestion et de compléter l'analyse des seuils de gestion avec les apports de l'étude des débits biologiques.

Action 2.6 : Création de réserves de substitution

L'action initiale consistait en la création de 9 réserves de substitution pour un volume total d'environ 1,65 Mm³ et bénéficiant à 23 exploitants.

A l'issue des différentes études menées dans le cadre de cette action le volume total des 9 réserves est de 1 640 225 m³ et bénéficie à 22 exploitants. Le projet permet de substituer 27 points de prélèvement dont 14 serviront au remplissage des réserves de substitution. Sur ces références, l'arrêté portant autorisation environnementale unique délivré à l'ASA Aume-Couture a été publié le 21 janvier 2021.

Pour réaliser le projet, l'ASA de l'Aume-Couture est le pétitionnaire de différents dossiers :

- Un dossier loi sur l'eau pour les 9 réserves en application du Code de l'Environnement (Autorisation environnementale),
- Un dossier de défrichement pour la retenue de Couture d'Argenson en application du Code forestier,
- 9 permis d'aménager (1 par réserve) en application du Code de l'Urbanisme.

Dans ce cadre l'ASA Aume-Couture a présenté le projet aux conseils municipaux des communes concernées :

Commune	Date de présentation en conseil municipal
Longré	06/04/2018
Paizay-Naudouin Embourie	04/05/2018
Oradour	17/05/2018
Ambérac	04/06/2018
Ebréon	20/06/2018
Saint Fraigne	07/07/2018
Loubillé	04/2018
Couture d'Argenson	28/04/2018

A l'issue de ces présentations et des études techniques nécessaires au dossier, l'ASA a déposé le dossier auprès de la DDT Charente. Le dossier a suivi le calendrier suivant :

31 janvier 2019 : Dépôt de la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la création et l'exploitation de 9 réserves de substitution de prélèvements d'eau sur le bassin de l'Aume-Couture.

19 mars 2019 : Demande de compléments comprenant l'avis d'un hydrogéologue agréé sur le captage d'eau potable de la source du Moulin Neuf à Saint-Fraigne.

9 août 2019 : Dépôt du dossier complété

11 octobre 2019 : Avis de l'Autorité Environnementale au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme

12 décembre 2019 : Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

12 février au 13 mars 2020 : Enquête publique sur la demande d'Autorisation Environnementale

20 mars 2020 : Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

17 avril 2020 : Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

10, 15 et 17 décembre 2020 : Avis des CODERST de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime

20 janvier 2021 : Arrêté d'autorisation pour la création et l'exploitation des 9 réserves de substitution

Action 2.7 : Définition et modalités de gestion de l'irrigation

L'action consiste à établir un Plan Annuel de Répartition (PAR) sur la base d'un volume de gestion inférieur au volume prélevable afin que le volume autorisé aux irrigants non-raccordés aux réserves ne soit pas augmenté suite à la création des réserves en raison du volume libéré par la substitution.

En ce sens, l'OUGC Cogest'eau a mené une enquête en 2018 auprès des irrigants non-adhérents à l'ASA Aume-Couture pour connaître leur positionnement vis-à-vis du projet de substitution. En effet, les non-adhérents à l'ASA auront une baisse progressive de leur volume autorisé jusqu'à atteindre un volume maximal autorisé de 5000 m³/an. Suite au retour des irrigants concernés, 17 au total, seulement 4 irrigants souhaitent adhérer à l'ASA. La stratégie de baisse progressive des volumes autorisés aux irrigants ne souhaitant pas adhérer à l'ASA permet ainsi de dégager 600 000 m³ de volume autorisé. L'OUGC Cogest'Eau a alors fait la proposition de geler une partie de ce volume et d'abandonner définitivement la seconde partie :

- Volume abandonné : 400 000 m³
- Volume gelé : 200 000 m³

Le Volume prélevable initial était de 2,57 Mm³, une première baisse de 300 000 m³ en 2018, puis la baisse de 400 000 m³ en 2019 permet d'aboutir à un volume de gestion de 1,87 Mm³. Ce volume de gestion sera mis en œuvre à la mise en eau des réserves de substitution.

Action 2.8 : Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation

L'action consiste à réaliser des économies d'eau via l'optimisation du matériel d'irrigation. Cette action n'a pas été engagée dans le cadre du Projet de Territoire

Complément d'information : deux personnes ont demandé à bénéficier du plan de relance irrigation.

Action 2.9 : Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet

L'ASA Aume-Couture est maître d'ouvrage et exploitante de 4 réserves existantes construites entre 2009 et 2012. Le bassin de l'Aume-Couture compte également 10 autres réserves de substitution privées, hors ASA.

Ces réserves sont gérées selon différentes règles de remplissage :

- Les réserves hors ASA sont gérées par rapport à l'indicateur de référence piézomètre d'Aigre (Saint-Mexant) exclusivement,

- Les réserves ASA sont contrôlées par rapport à 2 indicateurs : le piézomètre d'Aigre et le débit de l'Aume-Couture découlant de la somme des 3 stations hydrométriques en service, conformément aux termes de l'arrêté d'autorisation de 2008 (Cf. carte ci-après).

L'action consiste à harmoniser les règles de gestion entre les réserves existantes sur le bassin et avec les futures réserves de substitution en projet dans le cadre du Projet de Territoire. Ce travail a été réalisé par le bureau d'études CACG, missionné par l'ASA Aume-Couture.

Dans ce cadre, la CACG a produit une note en juillet 2018 présentant deux propositions de gestion basées sur le débit de l'Aume-Couture et le piézomètre d'Aigre ou le piézomètre de Villiers-Couture.

Après présentation de ces propositions en groupe de concertation, il a été fait le choix de retenir l'indicateur piézométrique d'Aigre couplé au débit de l'Aume-Couture correspondant à la somme des 2 stations de débit installées sur la Couture et de la station de débit installée sur l'Aume.

Afin de tenir compte des variations naturelles des débits et de la piézométrie, des seuils distincts ont été définis entre la période allant du 01/11 au 29/02 et du 01/03 au 31/03.

Des règles de remplissage progressif ont également été définies.

Ces indicateurs et seuils de gestion seront mis en application lorsque les réserves intégrées dans le projet de territoire seront mises en service.

Action 2.10 : Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05

Ces Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pour objectif d'accompagner les exploitations irrigantes à l'introduction de légumineuses dans les surfaces irriguées. La validation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en 2017 a été relativement tardive compte tenu des difficultés inhérentes au dossier régional MAEC.

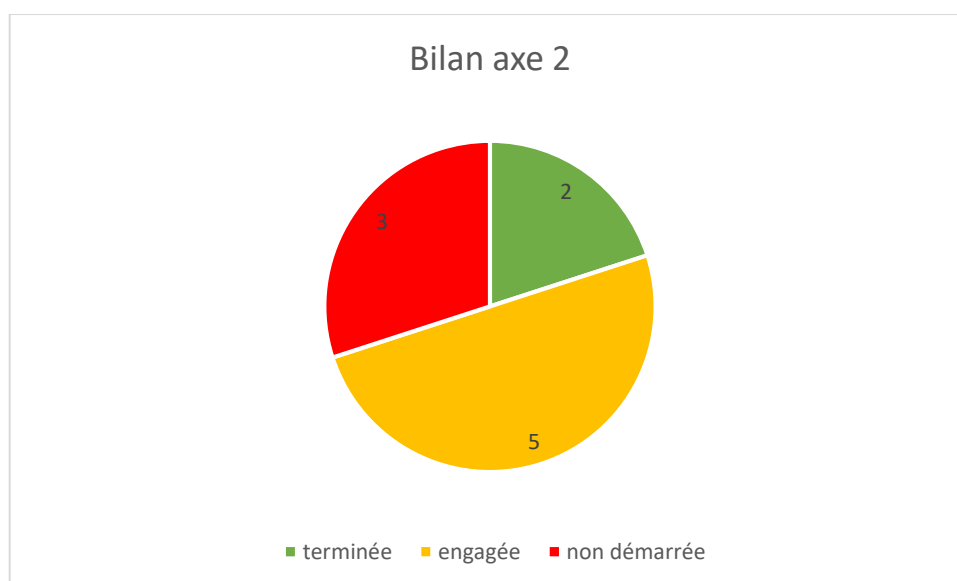
Aucune contractualisation n'a été engagée sur ces MAEC pour la période 2015-2020.

Bilan de l'Axe 2

Sur les 10 fiches-actions de l'axe 2 :

- 2 sont terminées
- 5 sont engagées

- 3 sont « non démarrées »



2.3. Axe 3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage

Action 3.1 : Cartographie et priorisation des parcelles

Cette action a pour objectif l'identification de 9 zones humides prioritaires (de 50 ha chacune soit 450 ha au total) en termes de restauration et d'entretien. Les parcelles identifiées peuvent ainsi constituer des zones privilégiées pour la réalisation d'une animation foncière spécifique, faisant l'objet de l'action 3.2. La méthodologie décrite initialement dans la fiche action a été adaptée. En effet, un comité technique dédié a bien été mis en place et s'est réuni une première fois le 23 mars 2018. Cette réunion a permis d'identifier dans un premier temps les secteurs d'intérêt « à dire d'expert ». Ce travail d'identification a ensuite été affiné grâce à des visites de terrain et à la rencontre de 6 exploitants agricoles ayant répondu à l'enquête proposée par la Chambre d'agriculture de la Charente.

Le comité technique « foncier » s'est ensuite réuni le 3 décembre 2018 afin de valider entre partenaires **les 9 périmètres identifiés correspondant à une surface de 685 ha**. Ces périmètres ont ensuite été présentés au Comité de Territoire du 7 décembre 2018 puis ont été validés par le Conseil Scientifique et Technique du CEN le 31 janvier 2019.

Action 3.2 : Animation foncière

Les **9 périmètres identifiés** pour l'objectif d'acquisition de 150 ha se situent sur le territoire de 10 communes différentes. Sur les 10 communes concernées, 7 sont propriétaires d'une ou plusieurs parcelles sur les périmètres (elles sont indiquées par un astérisque dans le tableau ci-dessous) :

Périmètres	Communes concernées	Lancement de l'animation foncière
Vallée de Tourteron	Paizay-Naudouin-Embourié*	Prévue fin 2021
Tourbière de la Touche	Paizay-Naudouin-Embourié*	2020
	Longré	

ZH en amont de Saint-Fraigne	Saint-Fraigne*	2021
Tourbières de Chantemerle	Saint-Fraigne*	2021
	Villejésus	
Entre Couture et Divise	Les Gours*	2020
	Saint-Fraigne*	
Confluence du Siarne	Ebreon*	Prévue fin 2021
	Saint-Fraigne	
Marais du Dopp	Barbezières	2020
	Verdille*	
	Oradour*	
Résurgence de Saint-Sulpice	Oradour*	2020
Ruisseau de la Citerne	Oradour	2020
	Mons	
	Aigre*	

Tableau 7: Récapitulatif des 9 périmètres d'intérêt

L'animation foncière a été lancée en 2020 sur 5 périmètres. Tous les propriétaires de parcelles sur ces 5 périmètres ont reçu un courrier dans le cadre de l'animation foncière, et a fortiori les communes propriétaires sur ces périmètres.

Suite à l'envoi des courriers :

- 4 communes ont pris contact avec le CEN pour autoriser l'accès à leurs parcelles, demander des compléments d'infos, etc.
- X propriétaires représentant 102 parcelles et 41 ha ont souhaité avoir une estimation de leurs parcelles.

Suite à ces estimations, plusieurs retours ont été favorables :

- 9ha11a93ca ont été attribués au CEN suite au passage en comité SAFER, soit 14 parcelles en tout, sur 5 périmètres différents (ce qui représente environ 6% de l'objectif d'acquisition fixé à 150 ha)
- 4ha09a50 sont en attente de passage en comité SAFER

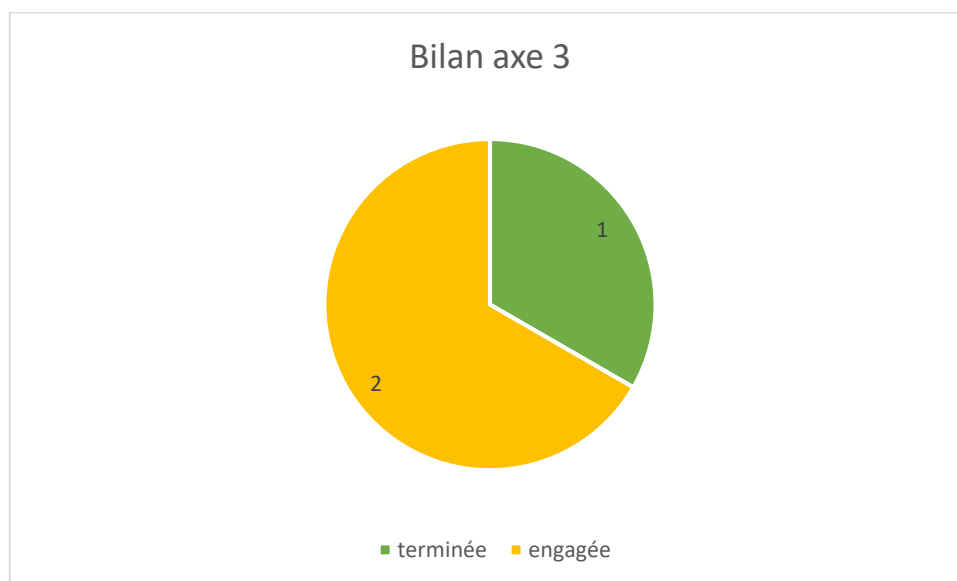
Le reste des parcelles (27.88ha) est en cours d'animation foncière (selon les cas : promesses de vente en attente de retour, transmission d'estimation par la SAFER en cours, abandon du projet d'acquisition, etc.).

Action 3.3 : Veille foncière

Cette action consiste à mettre en place la veille foncière sur les 9 périmètres identifiés. Cette veille implique notamment la mise en place de convention entre les maîtres d'ouvrage (CEN, SIAEP NOC et SMABACAB) et la SAFER. Une convention existe déjà entre le CEN et la SAFER et est actuellement en cours d'actualisation. Un travail est également en cours pour mettre en place une convention entre la SAFER le SIAEP et le SMABACAB.

Bilan axe 3

Sur les 3 actions de l'axe 3, une est considérée comme « Terminée » et 2 sont « engagées ».



2.4. Axe 4 : Restaurer la fonctionnalité des milieux

Action 4.1 : Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau

Le SMABACAB intervient sur un territoire extrêmement touché par le recalibrage et la rectification des cours d'eau. Cette fiche-action vise à mettre en œuvre des travaux de restauration hydromorphologique. Afin de lancer cette dynamique sur le territoire, le SMABACAB a initié la mise en place d'un secteur test sur les communes de Saint-Fraigne et Les Gours qui a abouti à la restauration de **250 mètres linéaires sur la Divise** (affluent de la Couture).

Des travaux ont également été réalisés sur **250 mètres linéaires sur le Siarne** (affluent de l'Aume). En effet, un aménagement du lit a été réalisé sur les communes de Saint-Fraigne et Ebréon, permettant de compenser la mise hors d'usage d'un seuil mobile qui entraînait des désagréments sur les berges.

Ces travaux ont permis au milieu de retrouver une dynamique et une diversité auparavant très limitées.

Ces travaux ont été finalisés en fin d'année 2018 et il est prévu de les prolonger sur des linéaires plus conséquents (environ 1 km sur la Divise prévu en 2021 et 500 mètres sur le Siarne en 2023), dans le cadre du programme pluriannuel du SMABACAB.

Fiches détaillées à annexer

Action 4.2 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides

Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. En effet, il est nécessaire de déployer au préalable les actions de l'axe 3.

Action 4.3 : Amélioration de la continuité écologique

Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. Cependant, elles sont intégrées au programme pluriannuel de gestion du SMABACAB : la réalisation du bras de contournement du Clapet des Picots est prévue pour 2025, et les solutions d'aménagement des vannes du Gué de Jean Faure pour 2022.

Action 4.4 : Etude d'aménagement des versants

Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. En effet, l'EPTB Charente a engagé en 2019 une étude sur le ralentissement dynamique des crues du bassin versant de la Charente. Il a donc été jugé pertinent d'attendre les résultats de cette étude qui permet d'apporter des éléments de connaissances sur les zones de ruissellements notamment, et qui constitue donc un préalable intéressant. De plus un « guide cheminement » est actuellement en cours de rédaction par l'EPTB Charente dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Charente, et afin d'aider les acteurs compétents en urbanisme à mieux protéger les composantes assurant une fonction stratégique vis-à-vis du ruissellement. Ce travail pourra également servir à la mise en place de l'action 4.4.

Action 4.5 : Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation

Partie en cours de rédaction

2018 :

Indicateurs	
Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires	7

Types d'aménagements et quantités (prévus ou déjà réalisés)					
Haie simple en ml	Haie double en ml	Bande auxiliaires de cultures semée en ha	Jachère mellifère en ha	Verger en fruitier	Alignement d'arbre en arbre
615 m	1170 m	5.04 ha	2.22 ha	28 arbres	32 arbres

2019 :

Indicateurs	
Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires 2019	4

Types d'aménagements et quantités (prévus ou déjà réalisés)					
Haie simple en ml	Haie double en ml	Bande auxiliaires de cultures semée en ha	Jachère mellifère en ha	Verger en fruitier	Alignement d'arbre en arbre
/	3400 ml	1,8 ha	/	/	/

Synthèse 2018-2020 :

Indicateurs 2018-2020		
Nombre de diagnostics d'aménagements parcellaires		11 +
Types d'aménagements et quantités	Haie simple en ml	
	Haie double en ml	
	Bande auxiliaires de cultures semée en ha	
	Jachère mellifère en ha	
	Verger en fruitier	

Action 4.6 : Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du BV

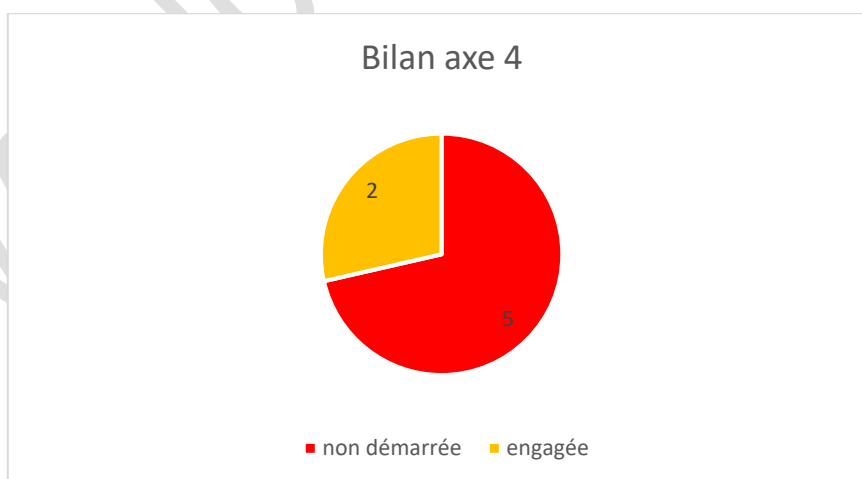
Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. En effet, la mise en place de cette action ne sera pertinente que lorsque des travaux seront réalisés au niveau du lit majeur des cours d'eau.

Action 4.7 : Programme de plantations champêtres

Cette action n'a pas encore été mise en œuvre. Cependant des actions de plantations ont été réalisées sur le bassin de l'Aume-Couture.

Bilan axe 4

Sur les 7 actions de l'axe 4, 5 n'ont pas encore été mises en œuvre et 2 sont engagées. Il est important de noter que ce résultat est dû au fait que les actions de l'axe 4 sont dépendantes de la bonne réalisation de l'axe 3. De plus, le SMABACAB, maître d'ouvrage de la plupart des actions, est une structure créée en 2019, issue du regroupement de 3 syndicats de bassins versants d'affluents en rive droite du fleuve Charente. Elle a remplacé 3 anciennes structures de type SIAH qui utilisaient des fonctionnements différents. L'arrivée de la compétence GEMAPI a conduit à la mise en place d'une structure unique, le SMABACAB, qui a dû se structurer afin de faire face à l'extension du territoire de gestion et aux nouvelles attributions apportées par la compétence GEMAPI.



2.5. Axe 5 : Améliorer la qualité des eaux

Action 5.1 : Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants
 Cette action n'a pas encore été mise en œuvre.

Action 5.2 : Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation
 En cours de rédaction

Action 5.3 : Accompagnement collectif des agriculteurs
 En cours de rédaction

Accompagnement collectif		
2018	Constitution d'un groupe technique "réduction des intrants et optimisation du potentiel agro-écologique des exploitations"	
	Organisation d'une formation HVE (06 et 22 Novembre 2018) pour le groupe	
	Réalisation d'un bulletin Spécial Matériel Hydro-économe et PVE.	
2019	Animation groupe technique de Brettes labellisé "GIEE" (diminution des intrants, désherbage mécanique, favoriser les pollinisateurs) avec pour objectif de développer les actions en vue de favoriser la biodiversité fonctionnelle par l'aménagement parcellaire autour de deux volets : - implantations de bandes fleuries, avec suivi (auxiliaires, ravageurs, évolution flore) ; des rencontres sont régulièrement organisées entre les membres du groupe pour faire le bilan des observations et co-construire des solutions innovantes en vue de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. L'action intègre maintenant l'utilisation de semences favorisant les espèces locales. - Accompagnement technique pour l'adaptation des itinéraires techniques. Dans ce cadre des réunions spécifiques ont été mises en place par la conseillère grandes cultures avec notamment des réunions techniques coin de champ et une réunion bilan réalisée en juillet 2019 portant notamment sur la gestion de la fertilisation azotée.	
	Organisation d'une formation avec la coopérative CAVAC à Villejésus : "Développer une performance globale sur un territoire à enjeux environnementaux forts", 15 agriculteurs formés.	Hors financement PTGE (financement Vivéa)
	Essai maïs bio EARL Chantereine avec journée de restitution sur site le 20 septembre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des résultats d'essai ▪ Présentation des outils de pilotage irrigation 	Hors financement PTGE (AAP conseil régional sur l'agriculture biologique)
2020	Animation groupe de Brette bilan fin 2020 : 5 km de bandes semées ou resemées, 5 km de haie plantée Mise en place programme graine « végétal local » : programme multiplication variétal sur 1ha 5 réunions techniques « bout de champ » Développement de l'action « adopte un couvert' (programme ReSource) Engagement dans MAEC de certain (réduction IFT ou jachère outarde)	
	Essai maïs bio avec journée de restitution sur site	Hors financement PTGE

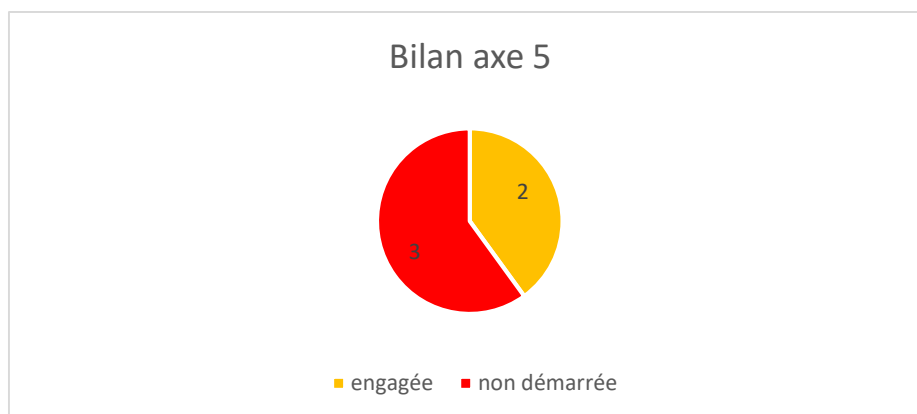
Action 5.4 : Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau
Cette action n'a pas encore été mise en œuvre.

Action 5.5 : Animation MAEC Sol 01

Les MAEC sols n'ont pas été ouvertes dans notre région.

Bilan Axe 5

Sur les 5 actions de l'axe 5, 2 actions sont engagées, 3 n'ont pas encore été lancées.



Version provisoire

3. Evaluation et perspectives

Partie en cours de rédaction

Axes	Actions	Propositions / Préconisations / Pistes d'amélioration
Axe 1	1.1 Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PT	Maintenir un rythme régulier pour les réunions du Comité de Territoire (minimum 2 par an) avec un comité technique en amont.
	1.2 Communication et sensibilisation	Communiquer sur le projet global, et toutes les actions qu'il comprend. Par exemple, par le biais d'une vidéo ou chaque maître d'ouvrage pourrait pour expliquer brièvement l'action portée dans le cadre du PT. Informer via les supports existants (pour les informations agricoles, la lettre d'info des services de l'Etat par exemple)
	1.3 Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public	Action à déployer, peut-être par le biais d'initiatives déjà existantes, dans le cadre du programme Re-Resources. Reprendre contact avec Prom'Haies et d'autres associations d'éducation à l'environnement
	1.4 Animation agricole	
Axe 2	2.1 Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation	Développer la dynamique, intégrer les OPA dans la démarche et assurer le suivi des diagnostics et chiffrer lorsque c'est possible les économies d'eau réalisée ou identifier le ratio « surface irriguée par rapport au volume consommé »
	2.2 Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation	
	2.3 Spécification du conseil à l'irrigation	Voir si la CA16 mène des enquêtes pour savoir si les bilans sont lus et si les exploitants tiennent compte des préconisations
	2.4 Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation	
	2.5 Etude sur la révision des seuils de gestion	
	2.6 Création de réserves de substitution	

	2.7 Définition et modalités de gestion de l'irrigation	Faut-il maintenir cette action dans le programme, sachant qu'il s'agit d'une obligation réglementaire ? En revanche un point d'information pourra être fait en comité de territoire afin de présenter le PAR ou le bilan de la gestion mise en place
	2.8 Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation	
	2.9 Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet	
	2.10 Animation MAEC Irrig 04 et Irrig 05	
Axe 3	3.1 Cartographie et priorisation des parcelles	
	3.2 Animation foncière	
	3.3 Veille foncière	Travail en complémentarité, en fonction des périmètres d'actions de chacune des maitres d'ouvrage, faire connaître les territoires ciblés propre à chacun
	Globalement : Plusieurs maitres d'ouvrage ciblés, redéfinir et clarifier rôle de chacun : CEN / SMABACAB / CA16 / SIAEP NOC, développer la dynamique du « groupe foncier »	
Axe 4	4.1 Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau	
	4.2 Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides	
	4.3 Amélioration de la continuité écologique	Faut-il la maintenir dans le cadre du PT ?
	4.4 Etude d'aménagement des versants	
	4.5 Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation	
	4.6 Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du BV	
	4.7 Programme de plantations champêtres	
Axe 5	5.1 Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants	

	5.2 Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation	
	5.3 Accompagnement collectif des agriculteurs	
	5.4 Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau	
	5.5 Animation MAEC Sol 01	

Version provisoire